



## **Procès – verbal du Conseil municipal (Extraits) Séance du 22 11 2017**

**L'an deux mille dix-sept**

**Et le 22 novembre** à 20 heures 00, le Conseil Municipal de **REAUMONT**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Brigitte **LAURENT**

A 20 heures 00, le Maire déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT.

Date de la convocation : 16 11 2017 - affichée le 16 11 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

**Présents** : Brigitte **LAURENT**, Sylvie **BOIS-FRAGNOL**, Françoise **MOLLIER –SABET**, Sylviane **BOIS**, Geneviève **BOIZARD**, Cyrille **SOUBEYRAT**, Serge **PASTOR**, Jackie **SORET**, Paul **PERRIN**, Patrick **GRABIT**.

**Pouvoir** : ✓

**Absents/ excusés** : Marion **PERRIN**, Christine **GIARDINA MARINI**, Didier **DURAND GAILLARD**

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 10 2017**

Le compte rendu de la séance du 25 10 2017 approuvé à l'unanimité des présents et représentés.  
☛ Pour : 10 voix

### **☛ Délibération N°47.2017**

Objet : **Modification du Règlement intérieur de l'école maternelle – année 2017.2018**

Madame le Maire donne la parole à Madame Françoise **MOLLIER-SABET** adjointe aux affaires scolaires qui rappelle :

**Vu le décret gouvernemental référencé sous le n°2017.11.08 du 27 juin 2017**, paru au J.O du 28 juin 2017, permettant aux communes qui le souhaitent, d'organiser la semaine scolaire sur 04 jours ;

**Vu le conseil d'école extraordinaire qui s'est tenu le lundi 03 juillet 2017**, réunissant les mairies de St blaise du Buis et Réaumont, les enseignantes et les parents délégués ;

**Considérant le vote à bulletin secret qui a confirmé le retour de la semaine à quatre jours, dès la rentrée de septembre 2017 ;**

**Considérant qu'en date du 06 juillet 2017**, le conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) a validé l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017,

**Considérant la délibération n°37.2017 du 26 juillet 2017**, portant adoption du retour à la semaine à 04 jours ;

**Le CM pour : 10 voix ➔ Approuve** les modifications inhérentes au règlement intérieur de l'école pour l'année 2017 2018 qui sera annexé à la présente délibération

### **☛ Délibération N°48 2017**

Objet : **Cadeau de Noël aux enfants des employés communaux- année 2017**

Madame le Maire propose la reconduction des bons d'achat offerts aux enfants du personnel, pour Noël 2017 (les bénéficiaires sont les enfants dont la limite d'âge **fixée à 13 ans dans l'année**).

Le CM ➔ Pour : 10 voix

- **Décide** de maintenir le système de bons d'achats d'une valeur de **50 €** pour l'année 2017 ;

**(Au total, 7 enfants en seront bénéficiaires).**

- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches nécessaires auprès de l'enseigne suivante : **CADCHOC**, retenue pour l'acquisition de ces bons.

☛ **Délibération N°49.2017**

**Objet : Bons d'achat au personnel communal – NOËL 2017**

Madame le Maire propose au Conseil municipal, de reconduire le dispositif du bon d'achat auprès de l'enseigne **CADHOC**.

Madame Geneviève **BOIZARD**, conseillère municipale, propose de porter le montant du chèque CADHOC à 70 € au motif que le personnel ne perçoit pas de 13<sup>ème</sup> mois.

Le CM ➔ Pour : 9

Abstention : Monsieur Jackie **SORET**

**DECIDE** d'octroyer

☛ **un bon d'achat d'une valeur de 70 € à 11 agents employés à la commune de REAUMONT**

➔ **CHARGE** Madame le Maire de passer commande auprès de l'enseigne suivante : **CADHOC** de : 11 bons d'achat d'une valeur de **70 €** chacun.

☛ **Délibération N°50 .2017**

**Objet : Subvention 2017 au Sou des Ecoles**

Madame Françoise **MOLLIER-SABET** informe que le nombre d'élèves domiciliés sur Réaumont inscrits au 1<sup>er</sup> septembre 2017, à l'école de St Blaise du Buis et Réaumont (dans le cadre du regroupement pédagogique) s'élève à **83 élèves**.

✍ 37 (dont 04 domiciliés sur Charnècles, Apprieu, Rives, Moirans) – école maternelle

✍ 46 (dont 1 domiciliée sur Moirans) – école de St Blaise du Buis.

Le CM ➔ Pour : 10 voix

➔ **Décide d'allouer une subvention de 1826.00 € au Sou des Ecoles de Réaumont pour l'année 2017 (22 €/par élève).**

☛ **Délibération N°51 .2017**

**Objet Subvention 2017 à la Coopérative Scolaire de Réaumont affiliée à l'O.C.C.E. (Office central de la coopération à l'école)**

**Madame Françoise MOLLIER-SABET propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention pour l'année 2017 à la coopérative scolaire à 600 € (Budget de Direction : 350.00 € // Bibliothèque de l'école : 250 €.**

Le CM ➔ Pour : 10 voix ➔ **Décide d'allouer une subvention de 600 € à la coopérative scolaire de Réaumont pour l'année 2017**

☛ **Délibération N°52 .2017**

**Objet : Demande de subvention au titre de la dotation territoriale du département  
Travaux d'entretien de la voie communale dite Route du Chanin – Programme 2018**

Monsieur Serge **PASTOR**, Adjoint à la voirie, aux bâtiments et à l'environnement informe l'Assemblée que la voie communale dite route du Chanin est détériorée.

Il convient donc de prévoir au titre de la programmation territoriale du Département, des travaux de réfection de cette voie en raison des risques importants pour la sécurité des usagers qui empruntent cette route et des automobilistes ainsi que les véhicules des pompes funèbres se rendant au cimetière communal.

Le coût prévisionnel total pour la réfection de la voie communale dite route du Chanin s'élève à 80 508.92 € HT soit 96 610.70 TTC dont les travaux seront réalisés par secteur.

► 1<sup>er</sup> secteur RD12a → cimetière dont l'échéancier de l'opération est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2018, d'un montant prévisionnel de 47 588.06 € H.T. soit 57 105.67 € TTC

► 2<sup>ème</sup> secteur - cimetière → RD12a (coté lama) a classé en tranche optionnelle d'un montant prévisionnel de 32 920.86 € H.T. soit 39 505.03 € TTC

-Répartition du financement :

▪ **Autofinancement :**

Coût estimatif des travaux : 80 508.92 H.T.

Subvention du Département 30 % du coût H.T. de l'opération soit 24 152.67 € H.T.

Soit un autofinancement de 56 356.25 € H.T.

▪ **Subvention Département. : Subvention estimée au titre de la dotation territoriale à 30 % du coût H.T. de l'opération soit 24 152.67 € H.T.**

Madame le Maire PROPOSE à l'Assemblée

**De solliciter** une subvention auprès de la Maison du Territoire du Département 38 pour la réfection de la voie communale dite route du Chanin sur les deux secteurs de ladite route

**D'arrêter** les modalités de financement telles que décrites ci-dessus.

Et de **l'autoriser** à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

➔ **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention auprès de la Maison du territoire du Département 38 pour la réfection des deux secteurs (RD12a → cimetière/cimetière → RD12a, côté lama) de la voie communale dite route du Chanin.

☛ **Délibération N°53 .2017**

**Objet : Décision modificative N°02/2017**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de commune

Madame le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2017, afin de mettre à jour les articles suivants tableau ci-dessous.

FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	INTITULES	MONTANT	
		DEPENSES	RECETTES
6064	Fournitures administratives	1 850,00 €	
6184	Formation magnus	1 580,00 €	
6135	Locations mobilières	2 050,00 €	
615221	Entretien bâtiments communaux	1 000,00 €	
6156	Copieurs	3 000,00 €	
673	Indus PC urbanisme	416,00 €	
758	IRCANTEC trop versé oct 2016		504,42 €
7381	FONDS DEPARTEMENTAL PEREQUATION DEPARTEMENT -(notification)		8 559,58 €
73111	péréquation intercommunale et communale		1 102,00 €
73925	péréquation intercommunale et communale	1 102 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>10 166,00 €</b>	<b>10 166,00 €</b>

☛ **Délibération N°54 .2017**

**Objet : Renouvellement de la convention relative au déneigement et petit entretien du parking de la halte ferroviaire de Réaumont/st cassien**

Afin de fixer les engagements réciproques de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et de la commune de Réaumont concernant les modalités d'entretien et de déneigement de la halte ferroviaire de Réaumont/ St Cassien, une convention conclue pour une durée de 5 ans, avait été adoptée par délibération du 28 10 2010.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler cet accord entre le Pays voironnais et la commune, en procédant à la revalorisation de la prestation, en coût horaire de journée ouvrable. Pour l'entretien de la prestation (entretien des espaces verts, nettoyage visuel du parking) réalisée par la commune de Réaumont, le coût horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est **de 19.40 €**.

Pour l'entretien de la prestation (entretien des espaces verts, nettoyage visuel du parking) réalisée par la commune de Réaumont, le coût horaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est **de 19.40 €**.

**Pour le déneigement : le prix comprend le traitement horaire brut et les charges patronales de l'agent missionné pour cette tâche ainsi que la location du matériel nécessaire (tracteur)**

**Coût horaire de la prestation : 79.40 € heure en horaire de journée ouvrable soit : 19.40 € pour le traitement de l'agent communal et 60 € pour la location du matériel)**

**Rappel :** les heures de nuit et du week-end sont majorées.

Le CM ➔ Pour : 10 voix ➔ Accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer

**DIVERS ET COMMUNICATION**

**DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 20 DECEMBRE 2017 - 20 HEURES**

CR affiché le 24 11 2017

**LE MAIRE,  
Brigitte LAURENT**

